



DATE DE  
CONVOCAION  
**29 SEPTEMBRE 2022**

DATE D'AFFICHAGE  
**29 SEPTEMBRE 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 22  
PRESENTS : 18  
VOTANTS : 20

**OBJET : MANDAT À  
STÉPHANIE  
CHERVIN POUR  
REPRÉSENTER LA  
COMMUNE DE  
LAPALISSE  
AUPRÈS DES  
LABELS ET  
TOUTES AUTRES  
INSTANCES  
AUXQUELLES LA  
COMMUNE  
PARTICIPE.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 003-210301388-20221003-MANDATSCHEVIN-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Trois Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.  
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. GANTHER,**
- **M. HUSSON, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **M. MAHIEU, pouvoir à M. BOUTONNAT.**

### Absent :

- **M. MARTIN.**

**Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.**

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour donner mandat à Stéphanie CHERVIN (4ème Adjointe au Maire) pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France et Villages-Etapes) et autres instances (Villes Marraines...) auxquelles la Commune participe.

En effet, depuis son élection le 1er mars 2022, Stéphanie CHERVIN a participé à plusieurs événements, notamment le 37ème congrès national des Villes Marraines le 08 juillet 2022 et la Rencontre Nationale des Villages Etapes les 28 et 29 septembre 2022.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner mandat à Stéphanie CHERVIN pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France et Villages-Etapes) et autres instances (Villes Marraines...) auxquelles la Commune participe.

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par Stéphanie CHERVIN au présent mandat, y compris ceux réalisés depuis son élection en tant que 4ème Adjointe au Maire le 1er mars 2022 ou alors payer directement les frais d'hébergement et de restauration aux prestataires concernés.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le **14 OCT. 2022**

Publié ou Notifié  
le : **10 OCT. 2022**

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

